COLLOQUE INTERNATIONAL : RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE : CONGRUENCE OU CONCURRENCE ?

PROGRAMME ET INSCRIPTION

La responsabilisation des cadres est un axe ancien du management public. Pourtant la responsabilité managériale est inégalement développée dans le secteur public et peine à relever le défi de l'efficience et de l'efficacité des services publics. Elle s'articule mal avec la responsabilité financière, confrontée au double défi de garantir la sécurité juridique de la gestion et de prendre en compte les réalités de la gestion publique.

Qu'est-ce que la responsabilité managériale, et quel est l'impact de la responsabilité financière, récemment réformée, sur les pratiques du management public ? A quelles conditions peut-on établir une congruence des responsabilités managériale et financière ?

LE 29 JANVIER 2027 DE 08:30 À 18:00

Centre des finances publiques Saint-Sulpice

Entrée : 71 rue Bonaparte – 75006 Paris

Colloque au format présentiel et distanciel

Inscription possible d'ici peu sur Eventbrite

PROGRAMME

08H30 | ACCUEIL

09H00 | OUVERTURE

Danièle Lamarque, rédactrice en chef de la RevueGFP
Guillaume Robert, directeur général adjoint de la DGFiP

09H15 | TABLE RONDE 1 : RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE

ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE : UNE AMBITION SANS MOYENS ?

Quel système de responsabilité garantit une gestion publique qui soit, à la fois, efficace et régulière ? L'enjeu de la performance confère aux gestionnaires publics la responsabilité de rendre compte de leurs résultats et de l'efficience de leur management mais la mutation attendue peine à s'affirmer. La responsabilité financière des comptables publics, organisée à la fin du XIXe siècle et transformée après la réforme de 2023 en responsabilité financière des gestionnaires publics, est-elle un frein à la bonne gestion ou une condition nécessaire de celle-ci ? Le recul historique, le regard des sciences de gestion, la mémoire des analystes et des praticiens nous invitent à interroger la notion même de responsabilité, dans ses dimensions managériale et financière, et dans leur articulation.

LA RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE DES GESTIONNAIRES PUBLICS ET L'ÉTAT DE DROIT

Michel Bouvier, professeur émérite de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne

RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE, 50 ANS D'INDÉPENDANCE ET D'INCOHÉRENCES

Michel Le Clainche, administrateur général des finances publiques (H.), docteur en droit

LES CENTRES DE RESPONSABILITÉ, PLUS FONDAMENTAUX POUR LA GESTION PUBLIQUE QUE LA RESPONSABILITÉ DES MANAGERS PUBLICS

Patrick Gibert, professeur émérite de l'université de Paris – Nanterre et ***Manel Benzerafa***, professeure des universités de Paris – Nanterre

10H30 | TABLE RONDE 2 : LES SYSTÈMES DE RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE À L'ÉTRANGER – *1ERE PARTIE*

Les principales démocraties occidentales sont confrontées à la recherche d'un mécanisme efficace de mise en jeu de la responsabilité du décideur public en matière administrative et financière. Le principal problème provient souvent de la coexistence d'une responsabilité financière et d'une responsabilité de la performance aux contours juridiques flous, laquelle a souvent conduit à une dilution de la responsabilité financière des gestionnaires publics. Quels sont les motifs ? Quelle est la portée de la responsabilité de la performance ? Quelles sont ses limites ? Cette table-ronde exposera les divers mécanismes effectivement mis en œuvre dans cinq États (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique), afin de

faire le point sur leur efficacité respective et d'éclairer le cas français.
Avec le soutien de la Section de droit public financier de la Société de législation comparée.

ALLEMAGNE

Johannes Hellermann, professeur de droit public, Université de Bielefeld et ***Jérôme Germain***, MCF en droit public, Université de Lorraine

ESPAGNE

Antonio Lopez Diaz, professeur de droit public financier, Université Santiago de Compostela et ***Léo Van Caillie***, doctorant en droit public, Université de Lille

12H00 | PAUSE DÉJEUNER

13H30 | TABLE RONDE 2 – *2E PARTIE*

ITALIE

Marco Bevilacqua, Ph.D, Université Luiss Guido Carli de Rome

ROYAUME-UNI ET ETATS UNIS

Ramu de Bellescize, professeur de droit public, Université de Lille

14H45 | TABLE RONDE 3 : LES RESPONSABILITÉS DU MANAGER PUBLIC À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Les managers publics sont invités à innover, à prendre des risques en plaçant l'efficacité de l'action publique au-dessus d'un respect frileux des procédures. Dans le même temps, le nouveau régime de responsabilité financière sanctionne des erreurs de gestion ayant des impacts financiers, opérationnels ou réputationnels. Englobant ces contraintes figure une mission fondamentale, celle de conduire l'action des femmes et des hommes qui font le service public. Après avoir évalué l'impact concret qu'ont eu les modes de pilotage inspirés du New public management sur les pratiques et l'efficacité managériales, et apprécié les contraintes spécifiques liées à l'environnement public, la table ronde explorera les pratiques et les outils à mettre en œuvre pour concilier les deux grandes attentes qui s'adressent aux managers publics et tentera de formuler les conditions de leur convergence.

Eric Ardouin, directeur général des services de la ville de Toulouse et de la métropole
Elodie Couaillier, secrétaire générale du CHU de Bordeaux
Jérôme Filippini, directeur de l'INSP
Philippe Mahé, ancien préfet

16H00 | SYNTHÈSE

Arnaud Bontemps, ondateur et co-porte-parole de Nos services publics

17H00 | CLÔTURE

Amélie de Montchalin, Première présidente de la Cour des comptes